



# FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

REVISION • COMPTABILITE • FISCALITE • EXPERTISES • ORGANISATION ET GESTION • CONSEIL D'ENTREPRISE

Route de Berne 52  
Case postale 128  
1010 Lausanne 10  
Tél. 021 651 33 00  
Fax 021 651 33 01

contact@fiduciaire-favre.ch  
www.fiduciaire-favre.ch

TVA 265 071

n/réf. PF/vv 7227.03

[ggagnere@mobika.ch](mailto:ggagnere@mobika.ch)

**Personnelle/confidentielle**  
MOBIKA SUISSE SARL  
A l'att. de M. Gabriel Gagnère  
Directeur  
Chemin de la Chatanerie 10  
1023 CRISSIER

Lausanne, le 24 juillet 2012

## Rendez-vous du 23 juillet 2012

Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de faire suite à notre rendez-vous du 23 ct, dans vos bureaux de Crissier, que nous résumons comme suit:

### Mobika Suisse Sàrl

Mobika Suisse Sàrl a été inscrite le 16 janvier 2006 et a son siège chemin des Geais 3 à Epalinges. Elle a pour but le commerce, le stockage et la distribution de mobilier et d'accessoires. Vous en êtes l'associé gérant, avec signature individuelle, les autres associés (sans signature) étant MM. Fabrice Besnard et Christophe Camaret, tous deux domiciliés en France, ainsi que M. Philippe Ravinet, à Epalinges.

La maison mère est en France. Il n'y a pas de relation de compte courant entre les deux entités. La maison mère assure la fourniture de la quasi-totalité de l'approvisionnement. Il n'existe pas de contrat d'exclusivité ou de franchise. La facturation intervient sur la base du prix d'achat départ d'usine + 15%, majoré des frais de transport de France en Suisse. La maison mère accorde, dans certaines circonstances, un crédit fournisseur.

La société a régulièrement établi ses comptes et déposé la déclaration d'impôt auprès de l'Office d'impôt des personnes morales. Il n'y a pas de demande de renseignements ou de pièces en cours de la part de l'autorité fiscale.

Elle utilise le programme Winbiz et enregistre elle-même ses écritures comptables. La comptabilité est actuellement tenue dans une forme simplifiée.

Les objectifs recherchés sont les suivants:

- a. Mise en place d'un nouveau plan comptable plus adapté à vos activités (activité ponctuelle).
- b. Formation, autant que nécessaire, de la/des personne(s) chargée(s) au sein de votre entité de tenir la comptabilité sur une base hebdomadaire. Nous nous assurerons que les fonctions du programme comptable sont maîtrisées par la/les personne(s) au sein de votre entreprise (intervention ponctuelle).
- c. Assistance au bouclage annuel. Pratiquement:
  - vous effectuerez une situation intermédiaire au 30 septembre de chaque année, que nous examinerons afin de vous faire des propositions de planification dans le courant du dernier trimestre de l'année.
  - vous bouclerez vos comptes au 31 décembre et nous vous assisterons dans les opérations de bouclage dans le courant du premier trimestre de l'année suivant la date de clôture. Nous contrôlerons, par ailleurs, la déclaration d'impôt de la société.

Ces interventions sont récurrentes.

- d. Vous établissez vos décomptes TVA trimestriels, que vous pouvez nous soumettre pour validation (intervention récurrente).
- e. Nous examinerons dans quelle mesure un tableau de flux de fonds/tableau de liquidités pourrait être mis en place. Pour ce faire, nous prendrons connaissance des instruments déjà mis en place dans la société.
- f. Vous nous avez indiqué qu'il n'existe aucune convention entre associés traitant du sort des parts sociales en cas de décès ou de départ de la société ou de situation d'incapacité. Sous l'angle de la pérennité, cela nous paraît essentiel. Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre, à votre convenance, les statuts de la Sàrl. Nous examinerons, à cette occasion, si les statuts prévoient la possibilité ou l'obligation d'effectuer des versements complémentaires (intervention ponctuelle).

Pour les interventions ponctuelles, nos honoraires sont fondés exclusivement sur les temps consacrés. Pour un juriste et/ou fiscaliste, le taux horaire moyen est de l'ordre de CHF 230.-. Pour un(e) comptable breveté(e), il est de l'ordre de CHF 180.-. Pour les interventions ponctuelles évoquées ci-dessus, hors temps de déplacement et frais y relatifs, le cas échéant, nous estimons nos honoraires entre CHF 2'000.- et CHF 2'400.-, TVA en sus.

S'agissant des interventions récurrentes annuelles, sur la base d'une stricte organisation dans la tenue de votre comptabilité, à l'interne, et de 2'000 écritures comptables environ par année, nos honoraires devraient se situer entre CHF 2'500.- et CHF 2'800.- (TVA, temps et frais de déplacement en sus). Nous tenons compte également du fait que les prestations, pour les différentes sociétés, seront regroupées.

**Notre société**

Les prestations seront réalisées par Fiduciaire Michel Favre SA.

Nous précisons que nous bénéficions de bonnes compétences juridiques et fiscales dans les relations Suisse/France tant par notre expérience professionnelle, nos publications que par notre appartenance à un réseau de fiduciaires (en totale indépendance financière et d'actionnariat) en France (Groupe Fiduciaire Kreston, Groupe Exco). Nous vous invitons à consulter notre site internet [www.fiduciaire-favre.ch](http://www.fiduciaire-favre.ch)

En cas d'accord avec les modalités de notre intervention, nous vous remercions de bien vouloir contresigner la présente pour accord et nous la retourner par courriel ou par courrier postal.

Nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec vous et vos entités.

En cas de besoin ou d'absence du soussigné Pascal Favre, vous pouvez prendre contact avec M. Christophe Pfister, expert diplômé en finance et en controlling, responsable du secteur Comptabilité, ou avec M. Philippe Logean et, pour toute question juridique, avec Mlle Danièle Bonetti, juriste.

En demeurant à votre entière disposition, nous vous présentons, cher Monsieur, nos salutations bien distinguées.

FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

Pascal Favre  
Administrateur